



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENTENTE SYNDICALE ENTRE LA VILLE DE NORMANDIN ET SES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Normandin, le 20 juillet 2017 — La Ville de Normandin et le syndicat des employés municipaux de la Ville de Normandin affilié à la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), sont fiers d'annoncer la signature d'un nouveau contrat de travail. La convention, qui était échue depuis le 31 décembre 2016, est reconduite pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette entente revêt d'une importance particulière, car elle constituait la première à être conclue depuis l'accueil et l'intégration des nouveaux employés provenant de l'abolition des corporations du Site touristique de la Chute à l'Ours et du Centre sportif de Normandin. Des préoccupations importantes au sein de l'organisation municipale étaient bien présentes afin de maintenir les objectifs qui reposent sur la capacité de rétention des employés et sur l'adhésion de ceux-ci à la mission de la ville.

L'entente assure la mise en place d'une structure salariale liée à la démarche d'équité pour chaque genre d'emploi. Il faut noter qu'une refonte complète des textes de la convention fut faite, également que les deux parties ont, de concert, peaufiné les détails de l'entente finale, qui fut adoptée à l'unanimité par 100 % des membres.

Sur le plan salarial, l'augmentation salariale est de 9 % sur cinq (5) ans. «Nous sommes extrêmement satisfaits de la qualité de l'entente conclue avec nos employés municipaux. Les négociations se sont déroulées dans le respect mutuel et dans la confiance en tenant compte de la capacité de payer de la ville. Nous pouvons également nous réjouir du résultat obtenu après seulement dix (10) rencontres», a déclaré le maire M. Mario Fortin.

«Nous croyons qu'il s'agit d'un excellent contrat de travail, autant pour nos membres que pour les services que nous pouvons rendre à la population», indique le président du syndicat, M. Marco Clermont. Ce dernier tient également à souligner l'excellent travail et support de leur conseiller syndical de la FISA.

-30-

Pour information : Mario Fortin
418 274-2004, poste 3205